

Eclairage public - Programme de travaux 1995

M. LE MAIRE, Rapporteur : Chaque année, le Conseil Municipal vote au budget primitif, en investissement, un crédit qui est affecté aux travaux de rénovation et d'extension des installations d'éclairage public. Pour l'exercice 1995, le crédit inscrit au chapitre 901.12.233.89040 Service 30900 est de 1 800 000 F, que la Commission Voirie-Circulation propose de répartir comme suit :

- remplacements suite à accidents de circulation et vandalisme	300 000 F
- grosses réparations	300 000 F
- travaux en liaison avec EDF	100 000 F
- travaux de rénovation	500 000 F
- travaux d'extension	600 000 F

Les travaux de rénovation concerneront les voies suivantes :

- ZUP de Planoise (2^{ème} quartier 2^{ème} tranche)
- route de Gray
- rue de Vesoul
- rue Bersot
- chemin de Chamuse
- rue Tristan Bernard
- chemin de Brûlefoin
- rue de la Grange du Collège.

Les travaux d'extension ou d'amélioration concerneront les rues et secteurs suivants :

- rue du Château Rose
- quai de Strasbourg
- avenue clemenceau
- rue Einstein
- parking 3 avenue de Bourgogne
- chemin de la Bro
- chemin des Cras Rougeot
- chemin Buhler
- rue Lanchy
- parking avenue de la Paix

- rue du Périgord (1^{ère} tranche)
- rue Courvoisier (2^{ème} tranche)
- chemin des Relançons
- Maison de Quartier Bregille
- parking Battant côté avenue Foch.

M. GRAPPIN : Je n'ai pas vu l'éclairage du parking Saint-Paul.

M. LE MAIRE : Non, mais il est prévu, n'est-ce pas Monsieur RÉGNIER ?

M. RÉGNIER : C'est prévu effectivement, Monsieur le Maire.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le programme ci-dessus,
- autorise M. le Maire à signer les marchés après consultation ainsi que les ordres de service ou avenants, permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires et ceci dans la limite des crédits inscrits au budget 1995.